



JUIN 2018
NUMERO 81

Grosrouvre

BULLETIN MUNICIPAL



Maison d'Assistantes Maternelles

MAM

➤ Page 5



Montée en débit

➤ Page 5



**Guide de l'entretien
devant chez soi**

➤ Page 7



**Babysit'-dating
famille plus**

➤ Page 9

HENRI LE FAUCONNIER
(1881 - 1946) ET
GROSROUVRE

EXPOSITION
DE PEINTURES
ENTRÉE LIBRE

SAMEDI 15 ET DIMANCHE 16 SEPTEMBRE 2018
DE 10H À 18H

**EGLISE
ST MARTIN DE GROSROUVRE**

SOUS LE PATRONAGE DES AMIS DE GROSROUVRE

SOMMAIRE

4-5

Dossier :
Equipements
collectifs

6-7

Travaux routiers
Zéro phyto
Cimetière

8

Participation
citoyenne

9

Classe
transplantée -
Baby dating

10

Journées
du Patrimoine

12-13

Associations

14-15

Informations
pratiques

16

Formation
secourisme à
Grosrouvre

Editorial

Elle arrive enfin... !

Attendue depuis plusieurs années la fibre arrive prochainement dans le village.

Chacun a pu voir les travaux de « tranchage » de la RD 172 qui nous relie à Montfort l'Amaury.

Le branchement définitif a été retardé de d'environ deux mois par le dépôt d'un recours, mais tout semble être rentré dans l'ordre maintenant.

De nombreux projets arrivent actuellement en phase de réalisation.

D'importants travaux de voirie sont en cours de réalisation, les appels d'offre de la Maison des Assistantes Maternelles ont été analysés et sont dans l'enveloppe des prévisions et les 70% de subventions sont en place, les toilettes de l'école vont être totalement renouvelées cet été, la réorganisation de notre cimetière et le passage au « zéro phyto » est en cours et l'important dossier du PLU arrive, je l'espère, prochainement à son terme.

Nous avons pour habitude de dire que le temps municipal est un temps long, c'est une réalité.

Règlements, normes, recours contentieux qui

bloquent et retardent des projets, avis des administrations, intérêts privés contre intérêt général, c'est souvent une forêt d'obstacles que nous devons franchir pour atteindre nos objectifs.

Conserver Grosrouvre tel que nous l'aimons tout en lui donnant une marge de « respiration » et respecter nos engagements de campagne, prendre des positions claires et lisibles face à la schizophrénie des services de l'Etat qui nous demandent à la fois de densifier l'habitat tout en protégeant les secteurs naturels, résister aux pressions foncières mais aussi aux demandes extravagantes de protection du Parc Régional et enfin équilibrer nos budgets malgré des ponctions, élégamment appelées « péréquations », de l'ordre de 30% !

C'est là le quotidien de l'équipe municipale qui travaille avec moi, pour donner à notre village toutes les chances de continuer à exister dans un environnement, certes exceptionnel, mais qui doit aussi rester vivant et ouvert.

Marc WINOCOUR, Maire.

Commémoration du 8 mai

C'est sous un soleil radieux, en présence des enfants de l'école et de notre Directeur Monsieur Chazelas, que la victoire de 1945 a été célébrée. Après l'appel des morts des deux guerres et le discours de Monsieur le Maire, les participants ont chanté la Marseillaise

Un vin d'honneur a ensuite été servi à la Maison du village.



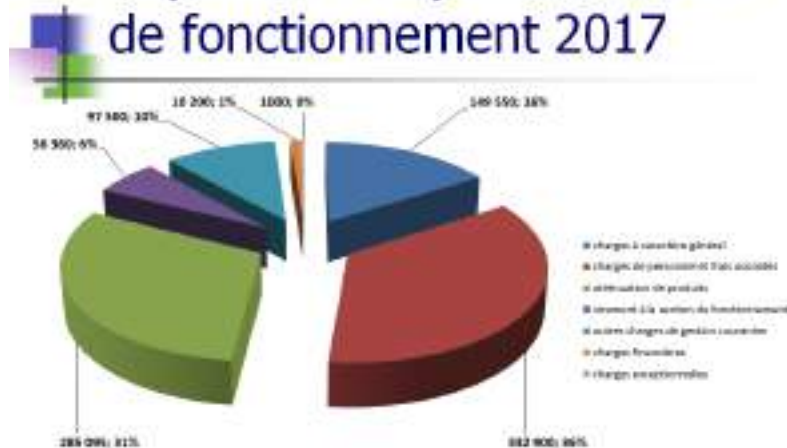


Le détail des délibérations est disponible
sur le site Internet de la commune

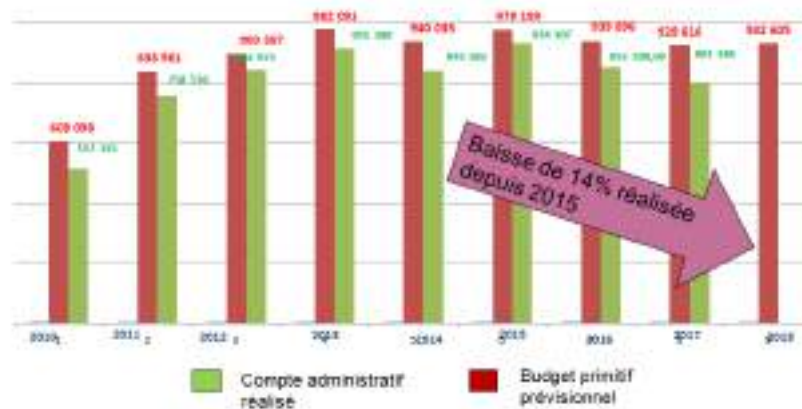
Séance du 9 avril 2018

- Reprise anticipée des résultats– budget assainissement 2017.
- Approbation du budget primitif 2018 de la commune et du service assainissement.
- Délibération sur les taux des taxes locales 2017.
- Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention « participation citoyenne » par la commune de Grosrouvre.
- Approbation du rapport de la CLECT 2017 présenté par Cœur d'Yvelines.
- Renouvellement de la location d'un logement communal du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020.

Répartition dépenses réelles de fonctionnement 2017

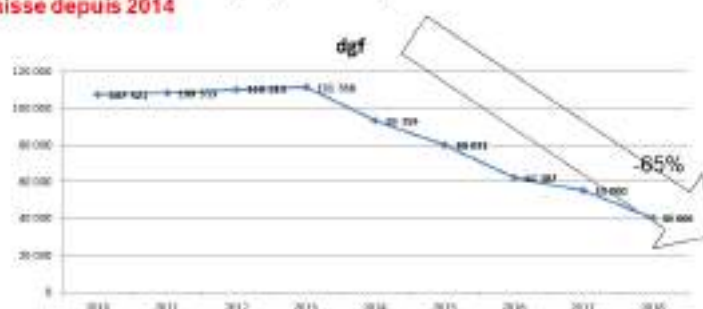


Evolution des dépenses



Dotations & Participations

Après une stabilisation de la part des dotations de l'Etat dans les ressources communales jusqu'en 2013, celles-ci sont fortement en baisse depuis 2014



Dossier : Equipements collectifs

Le contrat rural sera-t-il réalisé ?

La commune de Grosrouvre a signé un contrat rural avec le département pour déplacer l'atelier municipal vétuste du centre du village sur le terrain communal situé près de l'école. Par la même occasion, un parking paysager sera aménagé afin, principalement, de sécuriser les déplacements des écoliers : déposés sur le parking, ils pourront rejoindre la cour de l'école par une sente pédestre spécialement aménagée. Le projet, élaboré sous la conduite du conseil municipal, a débouché sur un permis de construire obtenu le 24 août 2017.

Mais les travaux ne peuvent être engagés. Le permis de construire fait l'objet d'un recours devant le tribunal administratif malgré explications et assurances données aux pétitionnaires par la municipalité. Attentive à la qualité environnementale du projet, avec un avis favorable de l'architecte des bâtiments de France, la municipalité est sûre de faire valoir l'intérêt général sans porter atteinte aux droits des particuliers.



Insertion paysagère du projet vu depuis la route départementale.

Comme on peut le voir sur les illustrations ci-contre, l'insertion paysagère a été particulièrement soignée afin de conserver au site son aspect rural et de respecter le périmètre classé de l'église et du cimetière. Le contrat rural, négocié avec le département, sera subventionné à 70% (il comprend aussi la rénovation des toilettes de l'école).

Mais en raison des délais d'instruction du contentieux par le tribunal administratif, le risque est grand de perdre une subvention votée par le conseil départemental au titre du budget 2018 et avec elle la possibilité de réaliser un projet raisonnable et utile à tous.

Les travaux de réfection des toilettes de l'école vont être effectués cet été pendant toute la durée des congés scolaires.

Les entreprises ont été sélectionnées, les matériaux et les couleurs choisis afin que le chantier puisse être terminé pour le jour de la rentrée.



Insertion paysagère de l'entrée du parking

Dossier... suite

Internet à Grosrouvre... « Fini la galère » ?

C'est avec beaucoup de plaisir que nous avons vu apparaître ce long ruban de bitume noir entre Grosrouvre et Montfort. La fibre est là, et nous allons très prochainement être raccordés... avec un peu de retard.

Porté par le département des Yvelines au travers du syndicat « Yvelines Numérique » cet indispensable aménagement devrait améliorer notablement nos connexions Internet. Grosrouvre est bien sûr adhérent à ce syndicat dans le cadre de la Communauté de Commune.



Rappelons ici le principe qui a été choisi pour notre village : la montée en débit. C'est une première phase qui va permettre de « tirer » la fibre jusqu'au centre du village dans une armoire qui va être installée à côté de la Poste. C'est à partir de ce point que les connexions vont se

répartir dans tout le village en utilisant le réseau aérien en cuivre existant. La fibre « au pied » de chaque habitation, qui est un objectif national, représentait un investissement trop lourd et hors de portée pour le département. Il est pour l'instant différé et ne sera réalisable financièrement que si l'Etat décide de s'impliquer à nos côtés.

Pour plus de détail sur le procédé de « montée en débit », se reporter au bulletin municipal n° 80 du mois de décembre 2017.



Installation des gaines où passera la fibre optique

MAM : on avance bien

Les appels d'offre qui ont été lancés et analysés montrent que le projet entre parfaitement dans le cadre qui avait été prévu.

Ce n'est pas moins de cinq financeurs qui viennent subventionner cette opération à hauteur de 70% de la dépense hors taxe. C'est là le taux maximum de subvention autorisé par la loi. Caisse d'Allocation Familiale, réserve parlementaire du Sénat (une des dernières !), Contrat de ruralité, Dotation d'Etat des territoires ruraux, fonds d'investissement de la communauté de communes, c'est cet ensemble qui va permettre de nous aider à créer notre MAM.

Les actes d'engagement avec les entreprises retenues et les devis vont être signés prochainement, en attendant le « premier coup de pioche » !

Cette réalisation qui rendra service aux jeunes parents du village est très attendue, surtout par nos deux futures assistantes maternelles Madame Mouti et Madame Petra Utheel qui au travers de l'association qu'elles ont créée auront la responsabilité de cette future MAM.

Les travaux envisagés vont permettre d'accueillir à terme quatre assistantes, soit une capacité de 16 berceaux.



Projet de la MAM jouxtant l'agence postale

Actualités

Travaux routiers



Renforcement du chemin du Taillis



Travaux route de la Petite noue

Comme vous avez pu le constater, le programme des travaux d'entretien et de réfection de nos routes a déjà commencé et concernent :

- Route du Chêne rogneux : construction d'une poutre de rive, réfection de la couche de roulement, reprofilage des fossés.
- Route de Galluis : Reprofilage des rives et stabilisation des accotements.
- Route des Aubris : aménagement d'un ouvrage (traversée de route) avec reprise localisée du profil longitudinal.
- Route des Haizettes / CD 172 : Reprise des eaux pluviales.
- Côte de la Guériauderie : Réfection de la couche de roulement.

- Route de la Petite noue : Construction d'une poutre de rive et stabilisation des accotements
- Chemin du Taillis : construction d'un massif drainant des eaux pluviales
- Chemin des 4 Piliers : Réfection de la couche de surface
- Route du Buisson /RD 172 : Aménagement pour canaliser les eaux pluviales

Une réunion hebdomadaire de la commission voirie permet de suivre le déroulement des travaux, et d'adapter les modifications de circulation au strict nécessaire.

Les très fortes pluies ont créé des situations nouvelles auxquelles nous essayons de trouver des solutions avec les équipes de travaux.



Réfection de la chaussée de la route du Chêne rogneux

Actualités

Guide de l'entretien devant chez soi

- **Chaque geste compte**

La santé des habitants, la qualité de notre environnement et la qualité paysagère de l'espace public sont au cœur des préoccupations de notre territoire. Surtout, nous avons tous un rôle à jouer.

- **A vous de jouer !**

L'entretien des trottoirs devant chez-soi fait partie des obligations à respecter en tant qu'occupant d'un bien, qu'on soit locataire ou propriétaire de son logement. Ainsi, chaque habitant d'une maison individuelle doit lui-même se charger d'entretenir le trottoir qui se trouve devant son bien. Plusieurs types d'obligations portant sur l'entretien des trottoirs devant chez-soi peuvent être en vigueur dans une commune, à savoir :

- le désherbage ;
- le balayage des feuilles et autres détritiques ;
- le nettoyage de la neige et du verglas ;
- la prévention des accidents avec mise en place de sel, de sable, de cendres ou de sciure de bois.

- **Comment désherber sans produits chimiques ?**

1. **Acceptatif**

Enherbement et fleurissement naturel. Observez les plantes qui s'y installent en participant au programme de sciences citoyennes « Sauvages de ma rue » ou via l'application « Plantnet ».

2. **Préventif**

Réflexion dès la conception ou la modification des espaces afin de diminuer le besoin de désherbage.

3. **Curatif**

le pic-bine

le désherbage manuel

la binette

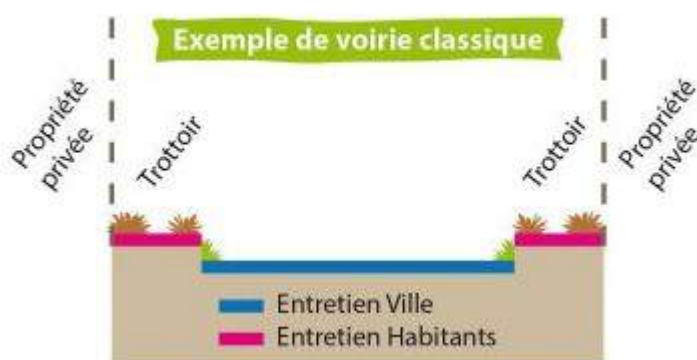
... de l'huile de coude en quelque sorte !



- **Les bonnes pratiques**

Les agents de la collectivité se concentrent sur le désherbage des caniveaux et des bordures de trottoirs. Il appartient à chacun alors de juger si les plantes et la biodiversité qui s'expriment aux pieds des murs sont, *persona non grata*.

Un partenariat citoyen



À SAVOIR !

La végétalisation des murs et des trottoirs participe notamment à la limitation des inondations, au stockage et à la dégradation de polluants urbains.

Participation citoyenne

Soucieux de répondre à la légitime attente de sécurité des habitants de la commune, la municipalité a organisé le 12 mars dernier une réunion de travail entre les élus et la gendarmerie de Montfort. Le major et son adjointe nous ont exposé les principes de la participation citoyenne. Celle-ci repose sur une idée simple : la sécurité est l'affaire de tous, gendarmes, élus, citoyens. Il est possible, en s'appuyant sur la vigilance de tous et sur la solidarité de créer une chaîne d'alerte et de renseignements pour déjouer la délinquance. Selon leur expérience, les gendarmes affirment qu'il y a forcément quelqu'un qui a vu quelque chose : un véhicule circulant à faible vitesse, des rôdeurs à pied, des appels téléphoniques douteux, des démarcheurs entreprenants, un véhicule inconnu stationné dans un coin isolé,...



La mise en œuvre de la participation citoyenne est simple. Dès qu'un fait suspect, a fortiori un acte délictueux, est constaté, on doit le signaler à la gendarmerie. Ce dispositif n'a rien à voir avec ce qui est connu sous le nom de « Voisins vigilants » qui a un caractère associatif, donc privé, et n'est pas encadré par la gendarmerie. La participation citoyenne est, au contraire, un **dispositif public** destiné à informer la gendarmerie, qui ne peut être omniprésente, de faits suspects voire de délits. Répétons-le, il ne s'agit, du point de vue des citoyens, que de transmettre des observations qui seront traitées par les gendarmes.

Il est clairement précisé que toutes communications à caractère raciale, politique ou religieuse seront systématiquement écartées.

Dans ces conditions, la mise en œuvre de la démarche de participation citoyenne doit faire diminuer la délinquance et le sentiment d'insécurité et renforcer les liens entre les habitants. Elle est à l'approche des vacances, un complément à l'opération « tranquillité vacances ».

Le protocole de participation citoyenne a été présenté et adopté au dernier conseil municipal. Il fait l'objet d'une signature entre le maire, le préfet et le colonel commandant le groupement départemental de gendarmerie. Une réunion d'information de la population sera organisée à la rentrée.

Brûlage et dépôts sauvages des pratiques à proscrire

Le brûlage des déchets dans la cheminée ou au jardin est un acte dont on ne mesure pas toujours le danger. Les fumées produites sont non seulement désagréables pour soi et pour son voisinage, mais surtout très dangereuses. Brûler ses déchets ne détruit pas les produits chimiques qu'ils contiennent. Le brûlage ne fait que modifier leur forme, entraînant des réactions chimiques imprévisibles et nocives pour la santé.

Tout dépôt sauvage d'ordures ou de débris de quelque nature que ce soit (**y compris les déchets verts**) est interdit et passible d'une contravention de 2^e classe (jusqu'à 150 €) – article R 632-1 du code pénal. Si l'abandon de déchets a été commis avec un véhicule, c'est une contravention de 5^e classe (jusqu'à 1500 €) – article R 635-8 du code pénal – qui s'applique.

L'interdiction de ces pratiques se justifie d'autant plus que des solutions existent pour gérer correctement les déchets sur notre territoire : la collecte des ordures ménagères, la collecte des emballages ménagers, les points de recyclage pour le verre et le papier, le ramassage des déchets verts en sacs à venir chercher en mairie.



Ecole/ Jeunesse

Voici qu'approche à grands pas la fin d'année scolaire. Malgré les intempéries quasi quotidiennes depuis décembre, nous avons pu mener à bien plusieurs projets. Les élèves de maternelle se sont rendus deux fois à la Bergerie Nationale, la première fois pour approcher les animaux de la ferme et la seconde pour assister et comprendre la tonte des moutons. Ils en sont revenus heureux et avec une énorme toison de mérinos.

Cette année encore, nous allons participer à la journée d'escrime et une nouveauté : nos CM2 passeront la journée du 25 juin au collège. Pour des rencontres sportives dans un premier temps et pour assister à des cours de 6^{ème} dans un deuxième temps.

Le projet porteur de cette année fut la classe de mer sur l'île d'Oléron. Tous les élèves d'élémentaires sont partis. Nous avons heureusement bénéficié de l'aide de plusieurs mamans qui nous ont secondés pendant ces 6 jours. La fabrication des cerfs-volants et le char à voile resteront longtemps dans les mémoires. Un grand merci à tous pour ces moments : Municipalité, Usep, parents et enseignants.



Char à voile à l'île d'Oléron

L'association Famille Plus organise le samedi 15 septembre 2018 à Monfort l'Amaury un « Babysit'Dating » ayant pour but de mettre en relation les parents et les candidats baby-sitters, jeunes âgés de 16 ans et plus, adultes, retraités désireux de faire du baby-sitting.

Sur le modèle de brèves rencontres les familles pourront entrer en contact avec les candidats baby-sitters pour répondre à leurs besoins d'aides et gardes occasionnelles ou ponctuelles.

Sur un créneau d'une heure, les parents rencontreront plusieurs candidats et pourront tester leurs expériences, aptitudes, motivations et les embaucher ultérieurement si affinités.

Les objectifs de l'association sont de répondre aux besoins des familles et aux attentes des candidats intéressés par le baby-sitting en permettant une mise en contact directe.

Les parents pourront réserver un créneau horaire.

Inscription obligatoire avant le 11 septembre. Les familles devront être adhérentes à Famille Plus (16€/an). Possibilité d'adhésion sur place le jour J ou avec le document d'inscription téléchargeable sur cette page.

FAMILLE PLUS NOUVEAU

Parents +16 ans

Babysit'Dating

Retraités Adultes

Venez vous rencontrer !
samedi 15 septembre 2018
 de 10h à 17h
 au Centre Municipal de Loisirs de Monfort-L'Amaury

Inscription et renseignements sur :
www.familleplus.org ou retrouvez-nous sur Facebook
 Contact : babysitdating@gmail.com

Culture et patrimoine

Programme des Journées du Patrimoine des 15 et 16 septembre : « l'art du partage »

Samedi 15 à 15h30 : Théâtre au Conservatoire des chênes avec les jeunes talents de la compagnie « Théâtre et Sarabande » d'Alice Letumier.

Au programme : « Alice au pays des merveilles » de L.Carroll (prix du public du 3^e festival intercommunal « Place aux jeunes ») et « Cendrillon » de J.Pommerat (prix coup de cœur du jury du 3^e festival « Place aux jeunes »).

A partir de 17h30, nous vous invitons sur la place du village pour une «**scène ouverte et goûter apéritif** »

Avis aux amateurs et professionnels de tout âge : venez exprimer votre talent et partager votre amour de la musique, un piano, des micros... seront à votre disposition!
Venez aussi partager ce moment musical avec votre petite contribution culinaire ...

Durant ce week-end, Les Amis de Grosrouvre vous proposent dans l'église saint Martin une exposition exceptionnelle du peintre **Le Fauconnier** (1881-1946) avec, le dimanche 16, des intermèdes à l'orgue de 14h à 18 h interprétés par Éric Pinot.

Informations Mairie de Grosrouvre et les amisdegrosrouvre

Journées du patrimoine 2017 suite ...

Le jeune Luca Fontaine lauréat du prix du meilleur acteur lors de notre édition des journées du Patrimoine 2017, vient de réussir le concours d'entrée de la Juilliard school de New York ... un grand bravo !!! Notre jury grosrouvrois a eu du flair !!

www.lucafontaine.com

Les journées Ravel à Grosrouvre récital de Vladimir Milosevic

Le 16 octobre prochain à 16h, venez découvrir le pianiste Vladimir Milosevic dans notre église saint Martin. Lauréat de nombreux Concours internationaux, Paderewski en Pologne, Ville de Porto au Portugal, Clara Haskil en Suisse, Cleveland aux USA,... - Vladimir Milosevic a entamé une carrière en Allemagne, en Angleterre et en Europe centrale mais est resté loin des scènes françaises.

Nous aurons la chance de croiser sa route lors des journées Ravel à Grosrouvre dans un programme : J.S. Bach Partita n.2, F.Chopin, Balades n°2 et n°4, Ravel, Gaspard de la nuit.

Réservations:0134869610/ lesjournéesravel.com



Vladimir Milosevic

Environnement

EXPLOITATION FORESTIERE RAMBOUILLET – NATURA 2000 (SOURCE ONF)

LA FORÊT FRANÇAISE, 30% DU TERRITOIRE

TAUX DE BOISEMENT

- moins de 15 %
- entre 15 et 25 %
- entre 25 et 35 %
- entre 35 et 45 %
- 45 % et plus



Grosrouvre comme 29 autres communes du Sud-Yvelines garde un droit de regard sur l'activité forestière de la Forêt de Rambouillet. Diverses rencontres entre élus et la direction de l'ONF (Office National des Forêts) permettent de comprendre et d'orienter les décisions, dans un intérêt global commun.

Ce capital forestier nécessite une vigilance soutenue, pour une sylviculture qui doit s'inscrire de façon durable, avec une biodiversité préservée. L'exploitation et les coupes restent évidemment l'activité la plus sensible, visible. Il faut sans cesse trouver le juste équilibre entre une régénération contrôlée, l'aspect économique, et la préservation de notre environnement, notre cadre de vie si riche, si fragile, si précieux.



Au niveau national, l'ONF gère 17 000 forêts (Etat + collectivités)

- 25% de la forêt française
- 10 000 professionnels au service des territoires
- En 200 ans, la surface forestière a été multipliée par deux en France. Elle représente aujourd'hui 30% du territoire métropolitain
- 11 Millions d'hectares gérés en métropole (4,6ha) + Outre-mer (6,4ha)

La Forêt de Rambouillet s'étend sur une surface de 13 738 ha au sein d'un massif de 22500 ha environ

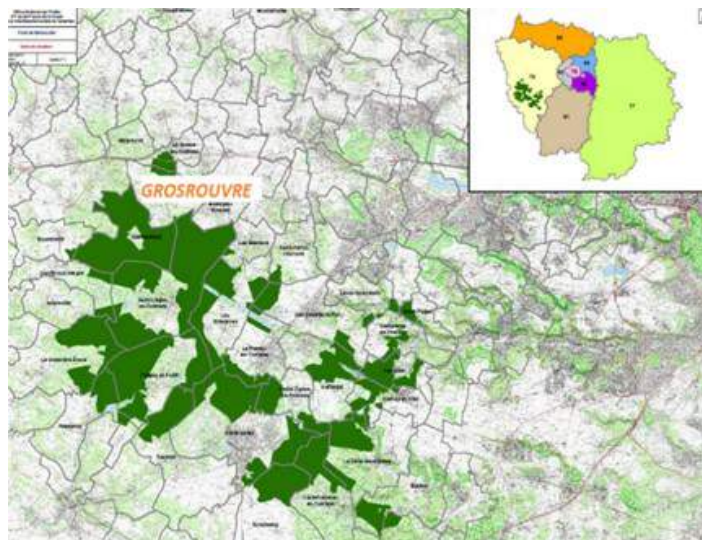
Principales essences : chênes sessiles dit « **rouvres** » et pédonculés 68%; hêtre 2%; châtaignier 2%; autres feuillus 3%; résineux 19%; espaces non Boisés 6%



Récolte de bois : en moyenne, 30 000 m³ de bois sont récoltés chaque année. ¼ résineux, ¾ feuillus.

A l'échelle nationale, 13 millions de m³ (2016) ont été récoltés et répartis dans les secteurs suivants : 4 millions dans la construction / 2 millions pour l'emballage/ 4 millions pour le papier / 3 millions dans le secteur Bois-Energie.

Sur **Grosrouvre**, L'exploitation (Martelage-Coupe d'amélioration feuillus) concerne actuellement le Bois de la Couarde ainsi que les parcelles 2.2 (4 piliers – D172), les parcelles 2.4 / 2.7 (Haut Beaussart) & 4.26 /3.30 (Route forestière des Haizettes).



Classée « **Forêt de protection** » pour une meilleure maîtrise de la pression foncière, la **Forêt de Rambouillet** intègre différents programmes d'aménagement, de préservation, de restauration. L'ONF, avec la collaboration de Naturalistes et de partenaires Scientifiques, poursuit continuellement ces études, ces observations de la faune, de la flore.

Il convient par exemple de favoriser le mélange d'espèces en maintenant des milieux ouverts et diversifiés (mares, étangs, prairies, chemins, fossés ...) ainsi que des îlots de vieux bois. La Forêt de Rambouillet comporte 1200ha de réserves biologiques dirigées, de réserves biologiques intégrales. Trois zones **Natura 2000** : « **oiseaux** » et « **habitats** ». Ce réseau s'appuie sur l'application de directives européennes, adoptées respectivement en 1979 et 1992 pour donner aux États membres un cadre commun d'intervention en faveur de la préservation des espèces et des milieux naturels. Le secteur de **Grosrouvre** des « Haizettes », des « 4 Piliers », s'inscrit dans cette zone labélisée.



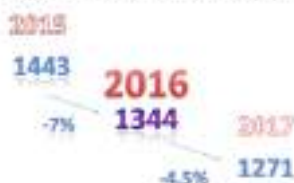
Associations

USY

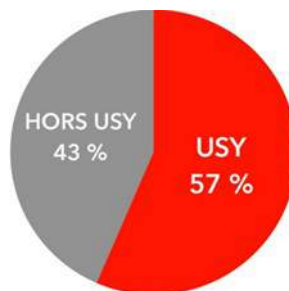


L'USY (Union Sportive des Yvelines) comporte 11 sections sportives, accueillant Petits & Grands, et s'appuie sur 6 communes « Partenaires » : La Queue-lez-Yvelines, Galluis, Garancières, Millemont, Boissy-Sans-Avoir et Grosrouvre. Ci-dessous des statistiques (2016-2017) qui permettent de situer ce club omnisport qui vient de fêter ses 40ans !!

Evolution du nombre d'adhérents



Communes USY = 749 Adhérents



Répartition des Adhérents



Communes USY Répartition par Section



Notre planète mon village

PARTICIPEZ AU DÉFI DÉCHETS à Grosrouvre :

Comment prélever, produire, consommer et jeter autrement afin de réduire nos déchets ? Peut-être que la réponse se trouve dans le si célèbre adage "rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme".

Notre Planète Mon Village s'est engagée aux côtés de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat à lancer à Grosrouvre un Défi Zéro Déchets. De nombreuses associations des communes environnantes participeront en simultané.

Il s'agit de peser vos poubelles pour constater au bout de quelques semaines une différence en poids. Le tout sera animé d'ateliers, de rencontres, de visites et les résultats, par commune, seront partagés.

Les inscriptions ouvriront bientôt, le lancement sera fait à la mi-septembre. Suivront 4 semaines de pesée sans changer ses habitudes puis 9 semaines de pesée en changeant ses habitudes.

- Êtes-vous intéressé à participer ?

- Ou êtes-vous intéressé à nous aider avec quelques tâches pour organiser les ateliers et/ou la récolte des données ?

Faites-le savoir sur notreplantemonvillage@gmail.com ou par notre page [facebook.com/notreplanetemonvillage](https://www.facebook.com/notreplanetemonvillage)



Associations

Succès pour Théâtre et Sarabande
Au festival « Place aux Jeunes » à Saint Rémy L'Honoré

Prix du Jury pour les enfants



Prix du public pour les jeunes



Prix Coup de cœur pour les Ados

Et ce n'est pas fini Nous vous invitons en septembre pour deux représentations exceptionnelles
« Alice aux Pays des Merveilles » d'après Lewis Caroll et « Cendrillon » d'après Joël Pommerat
Les ateliers reprendront dès septembre.

NOUVEAU : Un atelier « Théâtre et Chant » pour adultes et adolescents débutera dès Octobre avec
Alice Létumier et Gwenaëlle Roussel.

Les inscriptions sont ouvertes au 06 08 52 80 45 ou 06 81 76 50 47 ou par mail
theatre.sarabande@yahoo.fr

Notre planète mon village... suite

NETTOYAGE DE PRINTEMPS la 6^{ième} édition

Un grand merci aux participants, dont plusieurs nouveaux, à notre chasse au trésor annuelle ! Nous avons ramassé l'équivalent d'une quinzaine de sacs poubelle et sorti les grands dépôts sauvages trouvés en forêt.

Grâce à notre action Grosrouvre s'est sensibilisé aux déchets et le village est plus propre. Toutefois les bords de route ne désemplissent pas de petit déchets qui partent souvent dans le ventre des oiseaux. Et n'oubliez pas de surveiller que les gravats aillent bien à la déchetterie lors de vos travaux

Merci à la Mairie pour le petit goûter.



Infos pratiques

Vous avez dit en deux clics ?

Il n'est pas toujours simple de maîtriser les clics et les 12. claviers d'ordinateur. Afin de permettre à tous de faire face à des démarches administratives en ligne, voire d'effectuer des recherches personnelles, la commune a donné son accord à la proposition d'un habitant de Grosrouvre de tenir une permanence le mardi de 14H à 16H à partir de Septembre.

Il va de soi que cette permanence sera gratuite. Pour s'y rendre, il vous suffira de prendre rendez-vous, au plus tard le matin même, en téléphonant à la mairie au 01 34 86 06



Nouveau : composteurs mis à disposition par le SIEED

Composter ses déchets végétaux, y compris les épluchures de cuisine, est un geste écologique car il permet de les recycler avant retour au sol de la matière organique. C'est aussi un geste économique, car en réduisant le nombre de sacs de déchets végétaux il diminue la facture de leur ramassage.

Vous n'avez pas de place pour installer un compost dans votre jardin ? Pour les habitants des communes adhérentes, le SIEED met à disposition des composteurs (un par foyer). Les composteurs sont en plastique aux dimensions suivantes : 400 litres, 70 x 70 x 83 cm ; 600 litres, 80 x 80 x 95 cm. On peut obtenir son composteur au siège du SIEED, 29 bis rue de la Gare (sur le même site que la déchèterie). Merci d'appeler avant de venir, afin de connaître l'état du stock au 01 34 86 66 09 et ne pas vous déplacer pour rien !

Une participation financière est demandée : composteur de 400 litres, 10 € ; composteur de 600 litres : 15 €. Les chèques sont à établir à l'ordre du SIEED.

RÈGLES D'USAGE D'UN DRONE DE LOISIR



ASSURER LA SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES AUTRES AÉRONEFS EST DE VOTRE RESPONSABILITÉ

10 PRINCIPES POUR VOLER EN CONFORMITÉ AVEC LA LOI

- 1 JE NE SURVOLE PAS LES PERSONNES
- 2 JE FAIS TOUJOURS VOLER MON DRONE À UNE HAUTEUR INFÉRIEURE À 150 M
- 3 JE NE PERDS JAMAIS MON DRONE DE VUE
- 4 JE N'UTILISE PAS MON DRONE AU DESSUS DE L'ESPACE PUBLIC EN AGGLOMÉRATION
- 5 JE N'UTILISE PAS MON DRONE À PROXIMITÉ DES AÉRODROMES
- 6 JE NE SURVOLE PAS DE SITES SENSIBLES
- 7 JE N'UTILISE PAS MON DRONE LA NUIT
- 8 JE RESPECTE LA VIE PRIVÉE DES AUTRES
- 9 JE NE DIFFUSE PAS MES PRISES DE VUES SANS L'ACCORD DES PERSONNES CONCERNÉES ET JE N'EN FAIS PAS UNE UTILISATION COMMERCIALE
- 10 EN CAS DE DOUTE, JE ME RENSEIGNE

L'UTILISATION D'UN DRONE DANS DES CONDITIONS D'UTILISATION NON CONFORMES AUX RÈGLES ÉDICTÉES POUR ASSURER LA SÉCURITÉ EST PASSIBLE D'UN AN D'EMPRISONNEMENT ET DE 75 000 EUROS D'AMENDE EN VERTU DE L'ARTICLE L.6232-4 DU CODE DES TRANSPORTS

Pour plus d'information rendez-vous sur le site de la direction générale de l'Aviation civile : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Drones-civils-loisir-aeromodélisme>



Suite

Rappel : nouvelles modalités d'obtention des cartes nationales d'identité

Les démarches pour obtenir une carte d'identité changent. Tout au long de l'année, les départements basculent les uns après les autres sur un nouveau système biométrique. Dorénavant, les cartes d'identité ne pourront plus être délivrées par toutes les mairies, mais seulement par celles équipées d'un centre de traitement numérique. Elles sont environ 36 dans les Yvelines (Houdan, Rambouillet, Beynes ...). Pour réduire l'attente en mairie, les usagers peuvent choisir de remplir en ligne une pré-demande de CNI. Elle évite de renseigner un formulaire papier au guichet. Ce dispositif concerne aussi bien les premières demandes de carte d'identité que les renouvellements, même dans les cas de perte ou de vol du titre.

Pour remplir la pré-demande, il faut créer un compte sur le site de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) puis compléter le document (état-civil, adresse, photo, etc.). L'utilisateur doit ensuite se rendre dans l'une des mairies connectées à ce dispositif et présenter son numéro de pré-demande, qui permet à l'agent de mairie de récupérer automatiquement toutes les informations enregistrées. Ce nouveau dispositif doit permettre de réduire le temps d'obtention de la CNI à sept jours maximum, contre dix jours à trois semaines auparavant.

Mairie et Poste : horaires d'été 2018

Mairie

- Du 9 juillet au 27 juillet
Mardi / jeudi / vendredi : ouverture au public de 14H00 à 17H00
- Du 30 juillet au 10 août
Mardi / jeudi / vendredi : ouverture au public de 8H30 à 12H00
- Du 13 août au 31 août
Mardi / jeudi / vendredi : ouverture au public de 14H00 à 17H00

Fermeture les samedis 14 et 28 juillet 12 et 26 août

Poste : Fermeture du 4 août au 26 août inclus

Recommandés et colis seront à retirés au bureau de Montfort l'Amaury

Rappel : demande des nouveaux badges d'accès aux déchèteries

A compter du 1er janvier 2018, les badges d'accès magnétiques remplaceront les cartes de déchèteries papier. Ces cartes ne seront donc plus acceptées et seront retirées du circuit des déchèteries du SIEED.

Comment se procurer une nouvelle carte ?

Les cartes seront désormais délivrées directement par le SIEED, aussi bien pour les particuliers que pour les professionnels. Il suffira de télécharger l'imprimé sur le site du SIEED : www.sieed.fr et de le renvoyer rempli avec les justificatifs demandés. Le syndicat enverra ensuite par voie postale la carte magnétique. Les demandes de badge avec les justificatifs pourront être envoyés au SIEED directement.

CARNET

NAISSANCES

Soha, Yuna BOUAMRI née le 11 février 2018
Jules, Bernard, Laurent, AUBRY (EMOND) né le 20 mai 2018
Arthur, Jacques, Dominique HALLOT né le 27 mai 2018
Amaya, Marie, Marthe, LE FERON de LONGCAMP née le 27 mai 2018

Toutes nos félicitations aux parents.

MARIAGES

Madame Alice GENTON et Monsieur Thomas SAMSON
Mariés le 12 mai 2018

Madame Fanny HOUVENAEGHEL et Monsieur Mostafa DELSHADSISI
Mariés le 7 mai 2018

DECES

Madame Colette, Juliette, Marguerite RIVETTE

Toutes nos condoléances aux familles

Formation premiers secours PSC1 en partenariat avec le CESU78

La Mairie de Grosrouvre a proposé, les samedis 26 mai et 16 juin 2018 deux séances entièrement gratuites de formation aux gestes de secours (PSC 1).

Le PSC 1 (Prévention et Secours Civique de Niveau 1) représente la formation aux premiers secours destinée au grand public. L'objectif de cette formation est d'acquérir les compétences nécessaires à l'exécution d'une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes élémentaires de secours, conformément aux dispositions en vigueur. C'est, en France, la formation de base aux premiers secours.

La durée de cette formation est de 7 heures et le nombre de participants est limité à 10 personnes. Chaque session est déclarée à la DGS (Direction Générale de la Santé, au Ministère), et un diplôme de formation nominatif est délivré à l'issue.

Le programme comprend obligatoirement les thèmes suivants:

- La protection / l'alerte / les hémorragies externes / l'obstruction des voies aériennes par un corps étranger / la perte de connaissance / l'arrêt cardiaque / le malaise / les plaies / les brûlures / le traumatisme.

D'autres dates de formation aux premiers secours pourront être proposées l'année prochaine en association avec le CESU 78 (Centre d'Enseignement des Soins d'Urgences du SAMU des Yvelines).



Dernière minute

LES CABOTINS

Pour le 40e anniversaire de la fondation de leur troupe, les Cabotins vous proposent une pièce de Georges Feydeau : LE MARIAGE DE BARILLON. Plus qu'une comédie, il s'agit d'un vaudeville; c'est-à-dire que la dinguerie, la fantaisie, l'humour potache, les sous-entendus, un rythme effréné, des situations surréalistes règnent en maître.

Barillon, homme mûr, se prépare à épouser Virginie, jeune fille de Madame Jambart. Celle-ci est veuve. Mais Patrice aime Virginie et veut empêcher le mariage. De son côté, Virginie n'aime pas Barillon. Le mariage se déroule dans une telle confusion, la secrétaire de mairie est tellement ivre, que le maire marie sans le faire exprès Barillon avec...Mme Jambart. Sur ces entrefaits, le mari disparu de Mme Jambart...revient...

Les Cabotins vous présenteront cette pièce au Centre Municipal des Loisirs de Montfort l'Amaury I

- le dimanche 18 Novembre à 15h
- le samedi 24 Novembre à 20h30
- le dimanche 25 Novembre à 15 h.